



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil, à sa séance extraordinaire du 7 février 2017, a adopté le règlement suivant :

N° 2017-203 « RÈGLEMENT PERMETTANT L'IMPLANTATION ET LA CONSTRUCTION D'UN
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE SUR LE LOT 4 189 550 »

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 8 février 2017

JULIE LÉTOURNEAU
Directrice générale / secrétaire-trésorière